

Extrait du Association SAMBA

<http://www.association-samba.org>

Exonérations fiscales des zones déficitaires et Permanence des Soins

- Outils et références professionnels - Textes officiels - Textes législatifs et circulaires -



Date de mise en ligne : samedi 13 octobre 2007

Association SAMBA

La loi sur les territoires ruraux du 23 Février 2005 prévoit que la rémunération perçue au titre de la permanence des soins pour les médecins dans un secteur ayant au moins une commune d'une zone sous-médicalisée est exonérée d'impôt sur Le revenu à hauteur de 60 jours de permanence par an.

Le Bulletin Officiel des impôts 5G-2 07 n°60) du 25 Avril 2007 apporte une clarification pour l'application de ces exonérations.



Post-scriptum :

Document intégral avec les zones concernées



Exonérations fiscales des zones déficitaires et Permanence des soins